



### CONSULTATION ÉCRITE (En raison de la pandémie de la COVID-19)

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1636

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 1636 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'agrandir la zone C06-641 à même une partie de la zone C06-640 et d'ajouter, dans la zone C06-641, la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) » (Secteur Sainte-Gertrude) ».**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021, a adopté le premier projet de règlement numéro 1636 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'agrandir la zone C06-641 à même une partie de la zone C06-640 et d'ajouter, dans la zone C06-641, la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) » (Secteur Sainte-Gertrude) ».
2. Ce règlement a pour objet :
  - d'agrandir la zone C06-641 à même une partie de la zone C06-640;
  - d'ajouter, dans la zone C06-641, en plus des usages déjà autorisés, la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) ».
3. La **zone C06-640** est approximativement constituée de la partie arrière des immeubles portant les numéros 8140 à 8370 du boulevard du Parc-Industriel et 6130 à 6250 de la rue des Pins, ainsi que du lot numéro 3 294 958 du cadastre du Québec, propriété de Ferme Villers S.E.N.C.

La **zone C06-641** est située dans la zone urbaine du secteur Sainte-Gertrude. Elle est approximativement constituée des immeubles situés entre la rue des Chênes et l'adresse portant le numéro 8795 du boulevard du Parc-Industriel, de l'adresse portant le numéro 4950 de la rue des Cèdres au nord-est, des immeubles situés entre la rue des Châtaigniers et la rue des Pins au sud-ouest ainsi que des adresses portant les numéros 6075 à 7005 de la rue des Châtaigniers.

#### CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février dernier, de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ce premier projet de règlement numéro 1636, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, soit **au plus tard le 25 février 2021**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- **Par courriel :** [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca)
- **Par la poste :** **M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**  
**Ville de Bécancour**  
**1295, avenue Nicolas-Perrot**  
**Bécancour (Québec) G9H 1A1**

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Ce premier projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage seront disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville au [www.becancour.net](http://www.becancour.net) sous la rubrique « Citoyens – Avis publics ».

Si vous n'avez pas accès à Internet et pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 10 février 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville